

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DU PRÉSIDENT – VERSION PUBLIQUE

SASU AAF SERVICES

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000,00 €

Siège social : 19 rue Crozatier, 75012 Paris

RCS Paris n° 952 053 908

DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

Le Président de la société **AAF SERVICES**,
statuant en application des dispositions légales et statutaires,
a décidé ce jour ce qui suit :

Article 1 – Transfert du siège social

Le Président décide de transférer le siège social de la société, précédemment situé à
Paris (75012),
à la nouvelle adresse suivante :

2 rue des Laitières, 94300 Vincennes,
à compter du **8 octobre 2025**.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :

Le siège social de la société est fixé au :

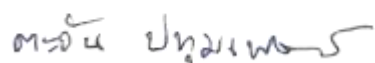
2 rue des Laitières, 94300 Vincennes

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Président.

Article 2 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du
présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales et administratives relatives à
ce transfert auprès du Guichet unique de l'INPI et de toute administration compétente.

Fait à Paris, le 15 octobre 2025



Tawan PATHUMPECH